

## **REGLEMENT INTÉRIEUR FRANCE GSU**

FRANCE GSU

15 place Guy de Maupassant

94450 Limeil-Brévannes

Tél. : 06 69 34 71 04

Mail : francegsu9@gmail.com

SIRET : 951 251 255 0018

### **PRÉAMBULE**

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L6352-3, R6352-1 et suivants du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires participant aux actions de formation organisées par France GSU, qu'elles se déroulent dans ses locaux, dans des locaux mis à disposition ou en entreprise.

Il a pour but :

- de garantir les règles d'hygiène et de sécurité ;
- de définir les modalités de discipline applicables durant la formation ;
- de préciser le comportement attendu des stagiaires ;
- d'assurer la qualité des sessions et le bon déroulement pédagogique.

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Le règlement intérieur concerne toutes les formations proposées par France GSU, notamment celles liées aux gestes et soins d'urgence (GSU), SST, manipulation d'extincteurs, défibrillation, et toute autre action pédagogique de prévention et sécurité.

## 2. ACCÈS AUX LOCAUX

### 2.1. Conditions d'accès

L'accès aux locaux de formation est autorisé uniquement aux personnes inscrites et figurant sur la convocation. Toute personne étrangère au groupe est interdite d'accès sans validation préalable du formateur ou du responsable de France GSU.

### 2.2. Badge et présence

Dans certains lieux, un badge ou une feuille d'émargement peut être exigé. Les stagiaires doivent s'y conformer.

## 3. HORAIRES – ASSIDUITÉ – RETARDS

### 3.1. Horaires

Les horaires figurent sur la convocation et doivent être strictement respectés. Toute modification exceptionnelle sera communiquée aux participants.

### 3.2. Retards

Un retard perturbe le groupe. Le formateur se réserve le droit de refuser l'accès à un stagiaire arrivé en retard selon l'activité déjà engagée.

### 3.3. Absences

Toute absence doit être justifiée. Les absences non justifiées peuvent entraîner l'impossibilité d'obtenir l'attestation ou le certificat.

## 4. COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

### 4.1. Respect du personnel et des autres stagiaires

Les stagiaires doivent respecter le formateur, les autres participants, le matériel et les locaux.

### 4.2. Tenue vestimentaire

Une tenue correcte et adaptée aux exercices pratiques est obligatoire.

#### 4.3. Téléphone portable

Ils doivent être coupés ou en mode silencieux durant la formation.

#### 4.4. Enregistrements

Toute captation sonore ou visuelle est interdite sans autorisation écrite de France GSU.

### 5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

#### 5.1. Consignes générales

Les consignes de sécurité doivent être strictement respectées.

#### 5.2. Participation aux exercices pratiques

Les stagiaires doivent signaler toute contre-indication ou limitation physique.

#### 5.3. Prévention des risques

Tout incident doit être signalé immédiatement au formateur.

#### 5.4. Alcool – drogues – tabac

Il est interdit de se présenter sous l'emprise de substances illicites ou d'alcool.

### 6. MATÉRIEL, PROPRIÉTÉ ET RESPECT DES LIEUX

Le matériel doit être utilisé uniquement sous la supervision du formateur.

### 7. RESPONSABILITÉ

France GSU n'est pas responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

## 8. ÉVALUATION – CERTIFICATION

Des évaluations sont obligatoires selon la formation suivie.

## 9. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Toute violation peut entraîner un avertissement ou une exclusion.

## 10. DROIT À LA DÉFENSE

Le stagiaire concerné peut s'exprimer et être assisté avant toute sanction.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification.

## 12. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être envoyée par écrit ou par mail à France GSU.

## 13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entre en vigueur le 26 novembre 2025.